

Debriefing des foyers d'anémie infectieuse du Var en 2009

L'anémie infectieuse des équidés est une Maladie Animale Réputée Contagieuse (M.A.R.C.) dont la « police sanitaire » encadrée par une réglementation est assurée par l'Etat, c'est à dire les Services Vétérinaires. Une description des foyers identifiés dans le Var en 2009 a fait l'objet d'un précédent article de la revue Equ'idée en 2009. La conclusion de cet article évoquait la nécessité d'un débriefing une fois les foyers assainis.

C'est ainsi qu'à l'initiative de la Filière et du Comité Régional d'Equitation PACA, ce débriefing a eu lieu à Calas le 23 novembre 2009, pour essayer de tirer profit de cette expérience (déjà vécue en 2000 sur le même site) et définir les actions qui permettraient de sécuriser « l'industrie équine » tant au plan régional que national. Participaient à cet échange aux cotés de la filière PACA, les représentants des Directions des Services Vétérinaires concernées (départements 83 - 84 - 13), un contrôleur vétérinaire de la brigade d'enquête nationale, des praticiens vétérinaires impliqués, les vétérinaires des institutions des courses ainsi que le directeur de l'hippodrome de Cagnes, les représentants des Haras nationaux du Sud Est, et un représentant du collège sanitaire du Réseau d'Epidémiologie Surveillance en Pathologie Equine (R.E.S.P.E.) ; ce plateau très transversal montre l'importance des enjeux sanitaires pour la filière équine.

L'objectif était d'utiliser cette expérience pour se préparer à réagir en cas d'apparition de maladies plus graves comme la peste équine et pour limiter autant que possible l'impact tant économique que psychologique de telles crises sanitaires.

Impact économique en région

Rien qu'en annulation de compétitions équestres, le CRE a pu évaluer à 140 K€ la perte économique (36 centres équestres impactés représentant 4176 licenciés, 51 compétitions annulées soit environ 7000 engagements) ce qui ne tient pas compte des pertes subies par les professionnels qui encadrent ces compétitions (moniteurs, coachs...)

Un bilan précis présenté par la DSV83 a montré l'importance des mesures déployées par l'Administration pour assainir le foyer AIE du Var : 83 Arrêtés Préfectoraux de Mise sous Surveillance (départements 83, 06, 13 et 26), 3 Arrêtés Préfectoraux de Déclaration d'Infection (16 équidés positifs euthanasiés) et au moins 1300 tests de Coggins réalisés.

Mobilisation et communication

La participation de la filière (CRE, SECF, HN, RESPE,...) a bien été identifiée comme un atout majeur et indispensable dans la réalisation des enquêtes épidémiologiques (recours aux listings de la Fédération Française d'Equitation) et dans le respect des mesures de restrictions qui, même si elles ont été jugées sévères vis à vis du risque réel, ont été bien perçues par les utilisateurs. Le rôle joué par le Haras d'Uzès qui a missionné une conseillère technique dans le relais de l'information a été apprécié par les usagers ; la nécessité dans de telles situations d'une bonne communication entre les différents acteurs et d'une information permanente et adaptée aux usagers ont bien été relevés comme des points prioritaires.

Les représentants de la filière Trotteur ont confirmé que la dérogation donnée par le Ministère de l'Agriculture (Direction générale de l'alimentation) aux entraîneurs hébergés à Cagnes (environ 100 chevaux) pour leur permettre de reprendre assez vite un peu d'activité a été appréciée et les modalités bien respectées, le coût des mesures de protection (bilans sanguins, Coggins et désinsectisation) étant totalement à la charge des professionnels. Il faut y ajouter le coût pour l'hippodrome de Cagnes (environ 56K€ + 1 personne à temps complet pendant 1 mois pour la sécurité) et pour les hippodromes d'accueil des chevaux en provenance de Cagnes (isolement des autres partants, désinsectisation et désinfection, ainsi que formalités administratives vis à vis des Services Vétérinaires).

Par ailleurs, il a été noté que la traçabilité des mouvements des chevaux était encore insuffisante dans la filière sport et loisir ; les différents témoignages ont montré que les Registres d'Elevage destinés à assurer la traçabilité de la présence des chevaux (entrées-sorties, provenance-destination) étaient généralement mal renseignés même dans les établissements professionnels, les gérants des clubs n'étant pas suffisamment sensibilisés et n'en comprenant pas la finalité.



Il a été évoqué que des contrôles d'identité pourraient être utilement réalisés aussi bien au niveau des rassemblements et compétitions dans la mesure où l'identification est un maillon incontournable du suivi sanitaire ; de même lors des attributions des labels qualité par « Cheval Qualité France », il est apparu anormal que le label « qualité » du Ranch source des foyers ait pu être maintenu alors que des infractions à l'identification y persistaient ; le cahier des charges de ce label qualité mériterait d'être révisé sur l'aspect suivi des chevaux.

La base de données des détenteurs en cours de développement au SIRE devrait être un outil complémentaire précieux.

Points critiques

Deux points critiques ont été unanimement soulevés dans le tour de table.

✓ Tout d'abord, un délai trop long entre la suspicion d'AIE (premier Coggins rendu positif par le laboratoire de diagnostic le 28/03, confirmé par Laboratoire National de Référence de Dozulé le 31/03) et l'APMS pris sur l'hippodrome de Cagnes le 7/04 suivi de l'euthanasie du cheval malade seulement le 9/04. Il aurait été préférable que le responsable de l'hippodrome soit informé dès la suspicion d'AIE, pour pouvoir prendre des mesures adaptées. Par chance, le meeting de Cagnes qui rassemble environ 1000 chevaux en provenance de toute la France, était terminé depuis quelques jours quand la jument malade a été hospitalisée le 20/03. Les conséquences de ce retard dans l'information auraient été catastrophiques rien qu'une semaine plus tôt.

✓ D'autre part, les difficultés ressenties par les différents participants dans la communication à propos du foyer. L'initiative de création d'une plate forme d'échange entre l'administration locale et les représentants de la filière s'est heurtée aux réticences du Ministère ce qui a généré un décalage sur le terrain entre l'information nationale et locale à propos des décisions prises. Il faut pourtant prendre en compte l'organisation de la filière et des activités équinnes qui est plutôt régionale, voire nationale, que départementale ; ce qui explique ce besoin d'un « lieu d'échange et d'élaboration de la communication ». Le défaut d'une « communication institutionnelle consensuelle » laissant prise à la « rumeur et désinformation », participe à une certaine « psychose » et à la désorganisation des activités.

Utilité d'une cellule de crise

Un consensus a été établi sur l'utilité dans de telles circonstances sanitaires de la création et du fonctionnement d'une « cellule de crise » chargée de recenser et faire converger les informations, de décider des mesures sanitaires et de gérer la communication. Le RESPE, qui s'est élargi aux organisations socio-professionnelles depuis l'épidémie d'artérite de 2007 en Normandie, est apparu comme une structure nationale adaptée à ce besoin avec la capacité de s'associer aux ressources régionales selon la zone géographique impactée. Dans le cas des maladies réglementées par l'Etat, une telle cellule de crise serait un interlocuteur privilégié de l'Administration.

Une « cellule de crise » doit disposer d'un répertoire des contacts mobilisables sous 24 heures et proposer à la filière une « check-list des actions » à mener en cas de crise.

Les Conseils des Chevaux apparaissent comme un des relais privilégiés à mobiliser en cas de crise car ils sont présents dans toutes les régions, ont un rôle transversal dans la filière et disposent de moyens humains (permanences).

Les Groupements Techniques Vétérinaires qui sont présents à l'échelon départemental et régional ont également une bonne habitude des situations de crises dans les autres espèces animales. Le quadrillage du territoire par ces vétérinaires des GTV, leur compétence et leur réactivité en font des membres incontournables de telles cellules de crises en complément de l'action des vétérinaires adhérents à la charte des vétérinaires sentinelles du RESPE.

L'amélioration de l'interface entre le RESPE et les Services Vétérinaires est également une piste de développement de la gestion sanitaire équine, notamment dans le cas des maladies réglementées.



En conclusion

Cette réunion a permis de mettre en évidence la nécessité de communiquer au sein de la filière de façon verticale et horizontale et, pour les présents, de mieux connaître tous les acteurs concernés par une crise sanitaire dans le milieu du cheval.

L'existence du RESPE, plate-forme centrale, transversale à la filière équine et adapté aussi bien à la collecte des informations qu'à la diffusion de messages d'alerte ressort dans cette analyse de crise comme un atout majeur de la filière équine.

Bénédicte Ferry

